L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 FEVRIER 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 13 FEVRIER.

SPECTACLES.

Mardi, 13 février 1877.

ACADÉMIE—Grand Bal Masqué.

L'avenir de la République.

Nous ne pouvons envisager sans une profonde inquiétude pour les institutions de la république, la perspective du triomphe de la conspiration ourdie avec tant de perfidie et d'habileté pour installer au fauteuil présidentiel le candidat de la minorité.

Pendant quelques semaines, on a pu croire que les conspirateurs se proposaient d'employer la force pour arriver à leurs fins et, déjà, l'on voyait luire dans la capitale fédérale l'éclair des baïonnettes qui devait mexicaniser notre gouvernement. Effrayés des symptômes de résistance qui se manifestaient de tous côtés, et craignant les conséquences d'un immense soulèvement populaire, les meneurs radicaux ont changé de tactique et ils ont résolu de substituer l'emploi de la ruse à celui de la force.

Tout ce que la mauvaise foi et la plus perfide hypocrisie peuvent suggérer de plus astucieux et de plus décevant a été mis en œuvre pour attirer les démocrates dans un piége. Les radicaux ont été jusqu'à feindre une division qui cachait un accord secret, afin de mieux tromper les démocrates et de les attirer hors du terrain constitutionnel où ceux-ci étaient si forts que nous les considérions comme invincibles.

Aujourd'hui, le sort de l'élection présidentielle et l'avenir du pays sont à la merci de la majorité d'un tribunal arbitral, majorité qui vient de donner la mesure de sa servilité à servir la conspiration en faveur de Hayes.

Si, par des décisions analogues à celles qui ont été rendues dans le cas de la Floride, Hayes est déclaré élu Président des Etats-Unis, nous n'hésiterons pas à dire que mieux eût valu pour le pays un pronunciamiento militaire qui eût installé Hayes par la force le 4 mars prochain, car le scandale de ce coup de force eût réveillé le peuple américain de son apathie, et le sang qu'eût pu coûter la défaite des conspirateurs, aurait eu pour compensation la restauration du droit constitutionnel et le retour de la nation aux saines traditions et au culte de la liberté.

Mais que pouvons nous espérer de l'avenir de nos institutions, si l'astuce de de quelques avocats experts en chicane réussit à implanter dans le mécanisme électoral fédéral les procédés qui, au grand scandale de toute l'union, ont servi à créer les usurpations en Louisiane?

Quand les enquêtes congressionnelles étalent aux yeux du peuple américain tout entier, les plus hideuses lèpres politiques et montrent comment des hommes sans pudeur ont pu, par la fraude et le faux, falsifier le vote du peuple, des arbitres investis imprudemment par le Congrès de ses pouvoirs, oseraient imposer au peuple américain comme son élu le candidat de la minorité, en acceptant les résultats produits par ces fraudes et ces faux!

Quelle position occuperait donc aux yeux de l'Union et à ceux du monde entier, le Président élu par de semblables manœuvres? Quelle autorité aurait-il? Quelle confiance inspirerait-il! Comment gouvernerait-il avec une Chambre des représentants dont la majorité considérerait son élection comme une usurpation, une violation de la Constitution, un crime de lèse-souveraineté populaire?

Est-ce que toutes les décisions du tribunal arbitral peuvent détruire ce fait authentiquement constaté que Tilden a eu une majorité de 300,000 votes populaires? Est ce qu'elles peuvent déraciner la conviction que le Bureau des retours de la Louisiane a commis des fraudes monstrueuses pour changer le résultat de l'élection dans cet Etat?

Comment Mr Hayes pourrait-il gouverner la République pendant quatre ans avec un titre ainsi entaché de fraude? C'est ce qu'il est difficile de dire. Mais il est à craindre qu'il ne soit obligé pour se soutenir, de recourir encore à la corruption et à la fraude et le pays ne s'enfonce de plus en plus dans l'abîme de démoralisation où seize ans d'un régime de corruption et de vénalité l'ont déjà plongé.

Si on réfléchit aux conséquences que doit forcément avoir l'établissement d'un pareil précédent dans l'élection présidentielle, on ne peut s'empêcher d'être alarmé sur ce qu'elles permettent de présager.

Le parti républicain enhardi par le succès de son audacieuse conspiration, continuerait à employer les mêmes moyens, la ruse, la fraude, la corruption, l'illégalité, pour se perpétuer au pouvoir et on devrait s'attendre à le voir inventer les machinations les plus odieuses pour pratiquer sur une plus grande échelle, à la prochaine élection présidentielle, les fraudes qui lui auraient si bien réussi en Floride et en Louisiane.

Ne serait-il pas à craindre que le parti démocrate ne se laissât entraîner, dans son désappointement, à emprunter à ses adversaires les armes avec lesquelles ceux-ci auraient réussi à le vaincre? Et, alors, n'entrerions-nous pas de plain pied dans une ère de honte et de décadence qui aboutirait à la ruine des institutions républicaines?

Il ne faut se dissimuler ni la gravité de la situation, ni la grandeur du péril.

De la solution de la crise actuelle dépend, non seulement la possession du pouvoir présidentiel dans le présent, mais l'existence même des institutions républicaines librement et loyalement pratiquées.

Si l'année du premier Centenaire de la république doit aboutir au vol de l'élection présidentielle au moyen d'une chicane de procédure qui couvrira la fraude, c'en sera fait du *self government* aux Etats-Unis et les habitants de New-York pourront recouvrir d'un voile de deuil la statue de la Liberté qu'il est question d'élever dans leur port pour éclairer le Monde.

Nous avons reçu copie d'un mémoire signé de plusieurs habitants notables de Baton Rouge et dont l'objet est de demander que cette ville redevienne la capitale de l'Etat. Les arguments invoqués en faveur de cette demande peuvent être facilement refutés, mais comme la proposition est faite dans un moment où ne peut plus inopportun, nous croyons que cela seul doit suffire pour qu'elle ne soit pas prise en considération.

Nous avons reçu de l'honorable R. L. Gibson, représentant du premier district, un exemplaire du discours qu'il a prononcé devant la Chambre le 25 janvier dernier. C'est un exposé clair et complet de toutes les questions soulevées par l'élection en Louisiane, une démonstration irréfutable du fait que Tilden et Nicholls ont obtenu des majorités qui n'ont pu être détruites que par la fraude, le faux et le parjure.

☞ Les ménagères sont étonnées de l'économie qu'elles réalisent en achetant le café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp, No 5. Le débit en est si grand qu'il a fallu employer une machine à vapeur pour le moudre et répondre ainsi à toutes les demandes.

— Le bal de l'Opéra a mis les chroniqueurs en verve de bons mots; et les anecdotes plaisantes pleuvent en telle quantité qu'il nous faut faire un choix.

Nous rendons aujourd'hui tous les honneurs à Olivier Métra, qui ne se contente pas d'être un chef d'orchestre de grand talent, et qui est aussi un fin diseur. C'est la *Nation* qui rapporte ce trait du rival heureux de John Strauss:

Il avait été, comme public cette fois-là, à un des derniers bals de l'Opéra donnés rue Le Peletier, alors que l'institution était en décadence.

— Y avait-il beaucoup de femmes? lui demanda le lendemain un de ses amis.

— Pas une! mon cher, il n'y avait que leurs mères.

Le compte des votes présidentiels.

On verra par nos dépêches que dans la session jointe d'hier, les votes de la Floride ont été comptés pour Hayes et Wheeler, conformément à la décision du tribunal arbitral, puisque le compte des votes des autres Etats a été repris suivant l'ordre alphabétique et que le Congrès est arrivé ainsi à la Louisiane.

Le président du Sénat a donné lecture de deux certificats différents pour Hayes et Wheeler et d'un certificat pour Tilden et Hendricks, et l'affaire de la Louisiane a été référée avec les papiers au tribunal arbitral qui se réunira aujourd'hui à dix heures pour s'en occuper.

La décision ne sera probablement pas rendue avant samedi ou lundi.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS.—Nous trouvons en tête des derniers numéros de notre confrère l'avis suivant qui est une preuve évidente de la prospérité croissante du *Courrier des Etats Unis*, et nous félicitons sincèrement nos estimables confrères de leur succès.

Le *Courrier des Etats Unis*, presque semi-centenaire, achève en ce moment la dix-septième année de son installation sur l'emplacement qu'il occupe au n. 92 Walker street. Mais son local ne suffit plus au développement qu'il a pris, et il a résolu de se transporter au centre même des affaires, à proximité de la poste, du télégraphe, des principaux journaux, en un mot, du mouvement commercial et financier. Le nouvel établissement du *Courrier* est au n. 19 Barclay street, où à partir d'aujourd'hui seront ouverts les bureaux administratifs et le magasin de librairie. C'est là que dès aujourd'hui seront reçus les abonnements et les annonces. Quant à la rédaction et aux ateliers, ils restent encore provisoirement au n. 92 Walker street.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodaux:

—Le jeune Barrios, de Lockport, voulant allumer du feu plus vite qu'on le fait ordinairement, a pris un can rempli d'huile, et a versé une partie du liquide sur les braises. Au même instant une explosion s'est fait entendre, et lui a infligé de graves brulures.

—Madame Abraham Bourgeois est morte, il y a eu hier huit jours à Thibodeaux, à l'âge de 88 ans. Elle était la mère d'une nombreuse famille bien connue dans cette paroisse et celle de Terrebonne.

Le *Sucrier* annonce que l'habitation de M. Wm. F. Weeks à Cypremort, a été achetée par M. Ernest D. Burguières moyennant $90,000 dont moitié comptant. Cette vente indique que la valeur des habitations sucrières a beaucoup augmenté.

PAR ORDRE DU ROI.—On verra aux annonces que le Roy (Rex) a ordonné à M. Louis Tiemann de vendre au détail ses meilleurs cigares de la Havane, choisis parmi les marques les plus célèbres de la *Siempre fiel isla de Cuba*, aux prix de gros. Rex, on le voit, n'oublie pas ses féaux sujets: c'est à leur intention qu'il a transmis l'ordre ci-dessus à son fournisseur Tiemann.

UNE REPRESENTATION FRANÇAISE A L'OPÉRA.—Nous apprenons qu'une petite compagnie d'artistes français doit donner de dimanche en huit à l'Opéra une représentation de comédie française et d'opérette (opéra de salon).

Parmi les artistes de cette compagnie, nous citerons mademoiselle Dorel, qui a rempli un emploi important, dans la troupe d'opérette où était Mlle Geoffroy, M. Mary ténor comique, M. Barabini, etc. M. Chaillet est le chef d'orchestre accompagnateur de la compagnie.

ENGRAIS.—On verra aux annonces que M. F. Masich, 42 rue Decatur, vendra à bon marché, pour le compte d'une succession, 37 barils de l'engrais No 5 de M. George Ville, et 20 barils de *Blood Fertiliser* habilement préparé par un de nos chimistes. Avis aux jardiniers et aux planteurs.

CAMPBELL, FERGUSON & CIE.—On verra par une annonce insérée dans une autre partie de ce numéro, une annonce relative à l'établissement d'une nouvelle fonderie à l'angle des rues Crossman et Levée. Mr Campbell, l'un des associés, est arrivé depuis peu de St. Louis, où il a, pendant nombre d'années, exploité cette branche d'affaires. Son associé, Mr Ferguson est également fort expérimenté dans le métier ce qui, à notre avis, est un puissant titre à la confiance et au patronage du public.

ASSASSINAT D'UN MULATRE DE LA LOUISIANE.—Nous lisons dans le *Petit Lyonnais*:

Un assassinat, qui n'est pas sans analogie avec celui commis récemment à Saint-Fortunat, a été commis le 20 janvier à Chasse.

La victime est un mulâtre, nommé Morel, âgé de 28 ans, né en Louisiane, d'un Français et d'une esclave nègre. Depuis longtemps, Morel habitait la France, mais il n'était à Chasse que depuis un mois.

L'assassin est un Calabrais, nommé Vizzari, âgé de 22 ans, et résidant à Chasse depuis environ six mois.

Tous deux travaillaient comme ouvriers dans une usine d'agglomérés.

Le 20, ils se trouvaient ensemble au café Pruignat. Lorsque arriva le quart d'heure de Rabelais, ils eurent une discussion au sujet du paiement de la consommation. Ils sortirent sans payer et en continuant à discuter. Le mulâtre allait devant et menaçait le Calabrais de voies de fait.

A cette menace, celui-ci se précipite sur Morel, le frappe par derrière, sous l'omoplate, d'un coup de couteau qui pénètre jusqu'au poumon, puis ensuite lui porte par devant un deuxième coup, qui pénètre au-dessous du cœur, entre la quatrième et cinquième côte. Morel chancelle, se recule de quelques pas en s'écriant: Lâche! lâche! et tombe raide mort.

Plusieurs personnes, qui avaient été spectatrices du crime, s'élancent sur le meurtrier pour l'arrêter, mais des dames leur font lâcher prise en disant que l'assassin va les frapper de son couteau. Le meurtrier fuit alors à travers champs et personne n'ose se mettre à sa poursuite. Il faut dire que dans l'obscurité de la nuit, il eût été assez difficile de le suivre. La victime fut transportée à son domicile et un médecin fut mandé en toute hâte. Il ne put que constater le décès. Les deux blessures étaient mortelles.

On s'est mis à la poursuite de l'assassin, qui n'a pu encore être atteint.

LA PRESSE EN FRANCE.—Versailles, 5 février.—Aujourd'hui a eu lieu à la chambre des députés un débat animé sur la liberté de la presse. La chambre a d'abord émis un vote en faveur de l'abrogation du décret de 1852; mais sur les représentations de M. Jules Simon, président du conseil, qui a déclaré que le gouvernement serait sans force contre la presse anti-républicaine, la chambre est revenue sur son premier vote et a adopté un ordre du jour laissant au décret de 1852 une existence provisoire. La commission de la presse a ensuite résolu de présenter à la chambre un rapport en faveur d'un amendement à la loi d'après laquelle les *Droits de l'Homme* et plusieurs autres journaux républicains ont été récemment condamnés.

On annonce que le gouvernement a ordonné des poursuites contre le *Pays*, le violent organe des bonapartistes, dans lequel Paul de Cassagnac publie ses virulentes attaques contre la République et les chefs de la gauche.

—On écrit de Paris:

Près de 12,000 demandes d'admission à l'Exposition universelle de 1878 sont déjà parvenues au commissariat général. Dans ce chiffre, Paris figure à lui seul pour 7,800.

Il reste donc 5,200 demandes pour les départements; mais il y a lieu de remarquer que, par suite du retard apporté dans l'organisation des comités en province, il se présentera d'ici au 1er février prochain un nombre au moins égal de candidats.

En résumé, on peut dire, sans crainte d'être démenti, que le chiffre des demandes d'admission pour l'Exposition française de 1878 atteindra certainement 18 ou 19,000.

☞ Tout le monde est convaincu maintenant que le café grillé et moulu qui est débité au grand dépôt de la rue du Camp, No 5, est non seulement le moins cher mais encore le plus frais et le plus agréable de tous les cafés vendus sur ce marché. Nous invitons nos lecteurs à en faire l'essai.

Où trouve-t-on la chaussure élégante, bonne qualité et à bon marché? Au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

L'arrivée du Roi du Carnaval dans sa bonne ville du Croissant.

Hier après midi, vers deux heures et demie, une foule innombrable attendait sur le quai Sa Majesté le Roi du Carnaval, et il y avait au moins autant de sujets que de sujets, car l'impatience était grande de saluer ce bon Roi, qui nous ramène la gaieté pour quelques heures, la gaieté, cette chose rare en Louisiane, depuis les sombres années qui ont suivi la guerre.

A trois heures précises, une frégate cuirassée, portant l'étendard royal, est entrée majestueusement dans le port, saluée aussitôt par les sifflets de tous les bateaux à vapeur et par douze coups de canon tirés par le navire de guerre Canonicus. La batterie d'artillerie Washington, placée au pied de la rue du Canal, a répondu par une salve d'artillerie.

Le roi, ses ministres, ses officiers et ses courtisans, ainsi que les principaux dignitaires de la couronne se sont embarqués dans des voitures découvertes et le cortége s'est mis en marche, précédé par un bataillon d'infanterie de ligne, un bataillon de Turcos, un bataillon de King's Own et par le bataillon d'artillerie Washington.

Le Roi s'est rendu tout d'abord à l'hôtel San Carlos avec toute sa suite, puis le cortége s'est remis en marche pour se rendre à l'hôtel de Ville, où le maire s'est hâté de livrer les clefs de la ville et de se constituer le prisonnier de Sa Majesté.

En quittant l'Hôtel de Ville le Roi a pris possession de ses appartements à l'hôtel San Carlos, et dans la soirée Sa Majesté a bien voulu accorder une audience aux principaux personnages de sa bonne ville du Croissant.

Aujourd'hui nous verrons Rex dans toute sa gloire et le peuple pourra l'acclamer librement comme il convient lorsqu'un souverain bien-aimé rentre dans ses Etats après une année d'absence.

A demain les affaires sérieuses, aujourd'hui cachons nous réjouir et nous égayer. Vive le Roi! vive la joie!

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 11 février 1877.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Dix-neuf membres sont présents.

Sur motion de Mr Breaux, le secrétaire est dispensé de lire le compte-rendu de la séance d'hier.

Sur motion du même sénateur, le secrétaire est chargé d'annoncer à la Chambre que le Sénat est prêt à procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

Est appelé, le bill No 63 du Sénat, qui accorde aux médecins des priviléges dans certains cas.—M. Ellis demande qu'il soit mis à l'ordre du jour de lundi prochain.—Sur motion de M. Taxada, il est déposé sur le bureau sujet à appel.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle. M. Wiltz est au fauteuil et dix-neuf membres sont présents.

Sur motion de M. Kelly, le Sénat s'ajourne à mercredi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par l'orateur Bush.—Pas de quorum.—A midi et quelques minutes l'appel nominal ayant été fait de nouveau, l'Orateur déclare un quorum présent.

La prière est dite par le révérend Mr Palmer.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les sénateurs entrent aussitôt dans la salle pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

Le sénateur Breaux, républicain, propose le nom de l'honorable L. A. Wiltz comme candidat et fait un éloge pompeux du lieutenant-gouverneur.

Le vote est comme suit:

	Sénat.	Chambre.	Total.
Jonas	1	14	15
Gibson	1	5	6
Wickliffe	3	8	11
Robertson	1	2	3
Eagan	1	7	8
White	2	9	9
Wiltz	12	19	31

Pas d'élection. Les Sénateurs se retirent.

Mr Huntington, d'Orléans, fait la motion d'ajourner.—Mr Young, de Claiborne, propose que la Chambre s'ajourne à mercredi, en disant qu'il n'y aurait certainement pas un quorum présent le mardi, qui est un jour de fête.

La motion de Mr Young prévaut et la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi.

Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de café rue du Camp No 5, est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles: il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

On a beau dire, mais quand on veut avoir une bonne chaussure, il faut aller au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

(*Communiqué.*)

L'élection du juge Davis au Sénat des Etats Unis doit être considérée comme l'une des meilleures victoires du parti conservateur national. En même temps que le Congrès ouvre ses portes et donne la parole dans les conseils de la nation à l'homme par et désintéressé dont nous avons si souvent admiré les jugements corrects et les opinions claires, succinctes et impartiales, l'espérance est acquise au Sud d'être, après nombre d'années, enfin représenté au tribunal suprême de l'Union. Ce ne sera, nous assure-t-on, qu'à la veille de la réunion du prochain Congrès que le juge Davis se démettra de ses fonctions judiciaires; le Président inauguré le 4 de mars, Tilden, devra donc lui nommer un successeur dont le Sénat à son tour devra confirmer la nomination. Or, n'est-il pas de toute justice que ce juge soit choisi dans l'un des Etats du Sud? Le Sud n'a-t-il pas été le vrai champ de bataille pendant la dernière campagne électorale? et n'est-ce pas le Sud qui a déposé entre les mains du président de Tilden? Et de plus serait-il équitable que les Etats du Sud soient les seuls qui n'aient pas de représentation sur le banc de la Cour Suprême à Washington. L'Ohio à lui seul a deux représentants, le juge-président Waite et le juge-associé Swayne. New York, New Jersey et la Pennsylvanie, Etats voisins, en ont chacun un. Des autres juges deux sont des Etats compris entre l'Ohio et le Mississipi, un de la Nouvelle Angleterre et le dernier des Etats du Pacifique.

Il nous semble donc que le nouveau juge devrait être choisi dans notre section du pays, et disons plus, pour une raison que l'on comprendra facilement, être de notre Etat, de la Louisiane. Tous les juges de la Cour Suprême viennent d'Etats où le droit commun est la base de toute législation et de toute jurisprudence. Ici, en Louisiane, nous avons notre droit civil, qui découle plus directement des lois anciennes, des codes Justiniens et des coutumes latines. Nous avons entendu mentionner à ce sujet le nom de l'honorable Thomas Allen Clarke, de qui, s'il n'était si bien connu, non seulement dans notre ville, mais encore dans tous les centres intelligents des Etats-Unis, nous pourrions citer les longues années, presqu'une vie entière passée dans les cours du pays, consacrée au droit, à l'étude, aidant de toutes ses forces au progrès dans les voies constitutionnelles. Depuis bien des années professeur de droit commun à l'université, il a formé un barreau beaucoup des plus intelligents et des plus capables de nos jeunes *attorneys*—des relations avec la Cour Suprême de Washington lui ont valu bien des succès, et son nom connu, estimé par la magistrature et le barreau, tant au Nord qu'au Sud, lui assurera de chaudes et bienveillantes recommandations appuyées du pouvoir constituant. JUSTICE.

—On lit dans la *Patrie*:

M. Rouher est en ce moment à Rome. Il doit visiter Naples, où il laissera Mme et Mlle Rouher pour revenir à Paris le 25. On annonce que, contrairement à ce qui a été dit, le prince impérial ne fera pas, quant à présent, le voyage de Russie. A leur retour en Angleterre, qui aura lieu en février, l'impératrice et son fils comptent d'habiter en commun à Chislehurst; le prince aura sa résidence spéciale.

Emprunté au *Nain Jaune*:

Les Fantaisies-Oller possèdent en ce moment une femme que l'on endort et à qui on enfonce ensuite des aiguilles dans la chair sans qu'elle paraisse s'en porter plus mal.

On parlait de ce phénomène devant un de nos confrères, qui s'écria:

—Quel excellent caractère elle a! Le mien se plaint même quand elle n'est pas piquée!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Disparition de personnes.

Dimanche, le chef de police Boylan a reçu avis de la disparition des personnes suivantes:

Un petit garçon, nommé Phillip, âgé de 7 ans, demeurant rue Jeannet, près la rue Girod, Troisième District; Mollie Walsh, une blonde âgée de 9 ans, demeurant rue Liberté, près la rue Terpsichore, qui a disparu depuis samedi matin; Robert McElroy, âgé de 20 ans, marqué de petite vérole, cinq pieds huit pouces de taille, marchant comme s'il était paralysé. Manquant depuis vendredi, 9 du courant; Charles Wilkinson, âgé de 29 ans, taille 5 pieds 9 pouces, pèse 160 livres, moustaches brunes. Rodolph Ulrich, âgé de 18 ans, employé de H. Himmel, orfèvre, rue Poydras près la rue Baronne.

Le Plymouth.

Le Plymouth, corvette de guerre américaine, qui, bien qu'avec un tirant de près de 20 pieds d'eau, est entré aisément dans le fleuve par la Passe du Sud, est mouillée ici devant la rue du Canal. Il a été visité par beaucoup de gens dimanche. C'est une merveille d'architecture navale, dit-on.

Coup de poignard.

Dimanche après-midi, deux hommes qui s'en voulaient depuis longtemps, Adam Enghardt et Edward Levy, se rencontrant rue des Magasins près de la rue Andrew, se sont querellés de nouveau et Enghardt a planté un poignard à double tranchant dans l'épaule de Levy. Celui-ci a été transporté à son domicile, rue des Magasins où un médecin appelé a déclaré que la blessure était dangereuse, une partie de la lame étant restée dans les chairs.

Cotton Tie Company.

Samedi soir, une grande presse à coton a été élevée par la "Cotton Tie Company" de la Louisiane, sur la batture devant la rue Girod. L'opération de la machine-monstre a été entièrement satisfaisante. C'est la plus grande presse du monde et dans quelques jours elle sera en pleine activité.

Vol.

Dans la nuit du 8 janvier, des voleurs sont entrés dans le café d'Otto Siefian, Exchange Alley No 7[illegible], et ont réussi à s'emparer d'une montre avec une chaîne en or, marquées H. C., d'un revolver, d'une paire de pistolets de duel et $13[illegible] en billets. C'est hier pour la première fois que la police a parlé de ce vol.

Rapport du Bureau de Santé.

Du 4 février à 6 heures du soir au 11 du même mois à la même heure il est mort à la Nlle-Orléans [illegible] personnes dont [illegible] de race blanche, [illegible] de race noire, 12 de race mêlée. Il y a eu 9 enfants mort-nés pendant la même période.

Itinéraire de la procession du Roi du Carnaval.

Voici les rues que parcourra la procession du Roi du Carnaval, qui se mettra en marche à onze heures du matin.

Les rues Esplanade de Bourbon à Royale, les rues Bourbon et Royale, de Canal à Esplanade, les deux côtés de la rue du Canal, la rue du Camp, entre Julia et Canal, la rue St-Charles jusqu'à la rue Julia, celle-ci jusqu'à la rue du Camp, les rues Camp et Prytanie jusqu'à la rue Première, la rue Première jusqu'à la rue des Magasins et la rue des Magasins jusqu'à Julie.

TEMPERATURE.—13 février 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	57	14
Midi	65	18
3 P. M.	65	18
6 P. M.	63	17

☞ Les visiteurs de la campagne qui ont besoin de thé ou de café, ne doivent pas oublier de faire une visite au grand dépôt de thé et de café, rue du Camp, No 5, où une machine à vapeur est toujours en opération pour répondre aux besoins de la consommation.

NOUVELLES MILITAIRES.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* constate que la réorganisation de l'armée française a réalisé des progrès considérables, qui permettent de passer très rapidement du pied de paix au pied de guerre, et de mettre sous les armes des masses considérables.

On écrit de Londres le 18 janv., à la *Correspondance universelle*:

"Je puis vous assurer comme un fait certain qu'un corps d'armée britannique, composé de trois divisions, est entièrement équipé et n'attend plus que l'ordre de s'embarquer. Le commandement de cette armée serait confié à lord Napier de Magdala, qui aurait sous ses ordres, comme lieutenants généraux, MM. Lyons, Hartford et Herbert.

L'Angleterre s'est préparée à toutes les éventualités, et dans les cercles militaires domine l'opinion que la Grande-Bretagne peut résister avec confiance au développement des événements. Pour le moment, on a renoncé au projet de débarquer un corps d'armée à Constantinople, cette mesure stratégique pouvant solliciter d'autres puissances à recourir aux mêmes précautions.

"Dans la pensée des hommes d'Etat de l'Angleterre, il suffirait, pour sauvegarder les intérêts britanniques dans la mer Méditerranée, de concentrer dans l'île de Crète, ou sur un autre point, une arche d'observation qui pourrait, s'il y avait lieu, aller au secours de Constantinople, et de faire revenir, dans le même but, la flotte cuirassée."

LES BUDGETS FRANÇAIS.—Le *Journal des Débats* présente diverses observations sur le budget de 1878:

"Notre situation financière est excellente, quoiqu'elle présente quelques points noirs. Elle est excellente en ce sens que nous sommes sortis définitivement du régime des déficits, qui a été, depuis 1848, la plaie habituelle de nos budgets. Les exercices 1872, 1873 et 1874 ont encore présenté des découverts; cela était naturel.

"L'exercice 1875 est le premier qui ait présenté un excédant notable des recettes: 73 millions de francs.

"L'exercice 1876 présente, pour le Trésor, des résultats encore plus favorables, quoique ni l'industrie, ni le commerce, ni même l'agriculture n'ait eu beaucoup à se féliciter de la défunte année.

"Deux exercices consécutifs se soldant par un excédant loyal des recettes sur les dépenses, c'est là un fait presque sans précédent dans l'histoire des finances françaises, depuis près de quarante ans. Voilà pourquoi nous disons que notre situation financière est excellente.

"Les points noirs sont la progression ininterrompue des dépenses, et l'affluence des crédits supplémentaires.

"Il serait bien désirable que cette progression eût un terme; sinon, dans deux ou trois ans, nos budgets franchiront la limite de trois milliards. M. le ministre des finances fait remarquer, avec raison, que le budget est la conséquence des lois administratives diverses, que les Chambres votent, chaque jour, souvent sans y prêter grande attention."

—Le gouvernement français a proposé aux Etats de l'Union générale des Postes, de reporter en 1878 la réunion du congrès postal qui devait avoir lieu à Paris en 1877. La plupart des Etats ont accueilli favorablement cette proposition.

—Un médecin, chargé de la vérification des décès, se rendait, il y a quelques jours, au domicile d'une jeune fille, domiciliée dans la commune de Herstal, Mlle T....., la veille, tout en causant avec sa mère, avait été frappée d'une congestion cérébrale ou de la rupture d'un anévrisme. On ignorait le genre de maladie; mais ce qu'on savait, c'est que la malheureuse était morte. Le service était fixé, le cercueil commandé, et les larmes avaient été répandues.

A l'arrivée du praticien, on découvrit la mort. Le linceul ôté, l'assistance fut très agréablement surprise: celle qu'on avait pleurée et qui, au moment avant, avait encore la face livide du cadavre, avait la figure animée et souriante. Débarrassée de son suaire, la demoiselle, comme sortant d'un rêve,—elle sortait, en réalité, d'une profonde léthargie,—se prit à parler. Peu après, elle se levait, vaquait à ses affaires, et [illegible] qu'elle n'allait elle-même décommander son service et le cercueil que l'on avait fait faire. Il ne lui reste rien, aujourd'hui, de son étrange indisposition.

—Il y a quelques années, le bruit se répandit que M. Buloz voulait renoncer à la direction de la *Revue*:

M. de Girardin alla le trouver.

—Vous vieillissez, lui dit-il, vos facultés baissent; la Revue est un monument qu'il ne faudrait pas laisser tomber en ruines. Vendez-la moi.

—Jamais!!!....

—Pourquoi?

—Jamais! vous dis-je.

—Vous ne voulez point la vendre?

—Je ne dis pas que je ne veux point la vendre; je dis que je ne veux pas vous la vendre.

—Mais pour quelles raisons?

—Parce que vous y écririez, répondit Buloz.

—Un mot assez méchant de Gustave Planche à propos de Buloz:

Il disait un jour à un peintre de son intimité:

—Mon cher ami, vous me conservez un peu louché aujourd'hui. Je sors de chez Buloz, nous avons échangé nos idées.

[Colonne suivante, fortement dégradée :]

Le Sénat français a adopté la loi suivante qui modifie plusieurs articles du code de commerce:

M. le Président.—Je donne lecture de l'article 1er:

"Art. 1er.—Les articles 258, 262, 263, 265, 315, 334 et 347 du code de commerce sont modifiés ainsi qu'il suit:

"Art. 258.—Tout engagement de navire [illegible] par ce dernier pour ce qui a trait au navire et à l'expédition.

"Il peut, dans tous les cas, s'affranchir des obligations ci-dessus par l'abandon du navire et du fret.

"Toutefois, la faculté de faire abandon n'est point accordée à celui qui est, en même temps, capitaine et propriétaire ou copropriétaire du navire. Lorsque le capitaine ne sera que copropriétaire, il ne sera responsable des engagements contractés par lui, pour ce qui est relatif au navire et à l'expédition, que dans la proportion de son intérêt.

"En cas de naufrage du navire dans un port maritime, ou havre, ou dans les ports qui leur servent d'accès, comme aussi en cas d'avaries causées par le navire aux ouvrages d'un port, le propriétaire du navire peut se libérer, même envers l'Etat, de toute dépense d'extraction ou de réparation, ainsi que de tous dommages-intérêts, par l'abandon du navire et du fret des marchandises à bord.

"La même faculté appartient au capitaine qui est propriétaire ou copropriétaire du navire, à moins qu'il ne soit prouvé que l'accident a été occasionné par sa faute."—(Adopté.)

"Art. 262.—En cas de prise, naufrage ou déclaration d'innavigabilité, le matelot engagé au voyage ou au mois sont payés de leur loyer jusqu'au jour de la cessation de leur service, à moins qu'il ne soit prouvé, soit que la perte du navire est le résultat de leur faute [illegible] qui doit en [illegible] le sauvetage du navire, [illegible] et des marchandises ou pour en recueillir les débris.

"Dans ce cas, il appartient aux tribunaux de statuer sur la suppression ou la réduction des loyers qu'ils ont encourue.

"Ils ne sont jamais tenus de rembourser ce qui leur a été avancé sur leurs loyers.

"En cas de perte sans nouvelles, les héritiers ou représentants des matelots engagés au mois auront droit aux loyers échus jusqu'aux dernières nouvelles et un mois en sus. Dans le cas d'engagement au voyage, il sera dû la moitié [illegible] au voyage d'aller et de retour, il sera payé un quart de l'engagement total si le navire a péri en allant, trois quarts s'il a péri dans le retour; le tout sans préjudice des conventions contraires.

"Dans tous les cas, la répartition des gens de l'équipage qui a la charge de l'armement, sera [illegible] de la valeur du navire ou de ses débris et du montant du fret des marchandises sauvées."—(Adopté.)

"Art. 263.—Le matelot est payé de ses loyers, traité et pansé aux frais du navire, s'il tombe malade pendant le voyage, ou s'il est blessé au service du navire.

[illegible]

"Art. 315.—Les emprunts à la grosse peuvent être affectés, par le navire et ses accessoires, sur l'armement et les victuailles, sur le fret, sur le chargement, sur le profit espéré du chargement, sur la totalité de ces objets conjointement ou sur une partie déterminée de chacun d'eux."—(Adopté.)

"Art. 334.—Toute personne intéressée peut faire assurer le navire, les victuailles, les loyers des gens de mer, le fret, les sommes prêtées à la grosse et le profit maritime, les marchandises chargées à bord et le profit espéré de ces marchandises, le coût de l'assurance et généralement toutes choses estimables à prix d'argent sujettes aux risques de la navigation.

"Toute assurance cumulative est interdite. Ainsi l'armateur ne peut faire assurer conjointement [illegible] du fret et les frais d'armement, les loyers et autres dépenses faites pour le voyage.

"Dans tous les cas d'assurances cumulatives, s'il y a eu dol ou fraude de la part de l'assuré, l'assurance est nulle à l'égard de l'assuré seulement. S'il n'y a eu ni dol ni fraude, l'assurance sera réduite de toute la valeur de l'objet deux fois assuré. S'il y a eu deux ou plusieurs assurances successives, la réduction portera sur la plus récente."—(Adopté.)

Art. 347.—Le contrat d'assurance est nul s'il a pour objet les sommes empruntées à la grosse."—(Adopté.)

M. LE PRÉSIDENT.—Je passe à l'article 2, qui est ainsi conçu:

"Les articles 259, 315 et 386 du code de commerce sont abrogés."—(Adopté.)

Une bonne solution.—Où peut-on acheter de belles et bonnes chaussures? Au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

—Pendant les quatre-vingts ans qui séparent le 1er janvier 1795 du 31 décembre 1875, la France a fabriqué 8,074,658,260 fr. de monnaie d'or; 5,441,608,846 fr. de monnaie d'argent; 63,195,[illegible] fr. de monnaie de bronze. Déduction faite des pièces retirées de la circulation, les monnaies d'or et d'argent ayant cours en France représentent une valeur de 12,[illegible] fr.

—Un correspondant de Paris écrit que M. Dupanloup, évêque d'Orléans, et M. Pie, évêque de Poitiers, vont recevoir le chapeau de cardinal.

—Madame de B...... disait hier, en parlant d'un avare, qui est complètement aveugle:

—C'est singulier! il aveugle et il regarde!

—[illegible]—

[illegible]

AGENTS DE L'ABEILLE.

[illegible]

[Annonces — colonnes de droite, largement illisibles :]

Décédé hier, à l'âge de ... ans, [illegible] LANDRY [illegible] de feu Louis [illegible]. [illegible]

Décédé ce matin à 1 heure [illegible], EMILE LEVREE, âgé de huit ans [illegible]. [illegible]

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES. [illegible] PRIX REDUITS [illegible] TAPIS [illegible]

A. BROUSSARD & sons.

Une Grande Soirée de Famille, Parée et Masquée

[illegible]

AVIS.

[illegible] ALBERT DAREY.

[illegible]

DIRECTORY de la VILLE 1877.

NE TARDEZ PAS UN SEUL JOUR, MAIS ACHETEZ IMMÉDIATEMENT, UN EXEMPLAIRE DU [illegible] Directory. [illegible] GUIDE, [illegible]

L. SOARDS & CO., Editeurs, No 5 de Commercial Place, coin Camp.

NOUVEL ARRANGEMENT 1877.

[illegible] TRAVAUX EN FER [illegible]

CAMPBELL, FERGUSON & CO.

CONSIGNEMENT

[illegible] LOUIS TIEMANN [illegible] CIGARES [illegible]

LOUIS TIEMANN.

A vendre.

A bon marché pour compte de succession.

37 Barils d'engrais No 5 de M. George Ville [illegible] BLOOD FERTILIZER [illegible]

F. MASICH, 42 rue Decatur.

En débarquement du navire "Ste-Geneviève" de Bordeaux.

50 barriques V[illegible] [illegible]

AMÉDÉE COUTURIÉ.

Aux Planteurs Sucriers.

LE RATTOON PICKER de A. FROUARD, [illegible] FORSTALL & JUMONVILLE, [illegible] W. A. REYNOLDS, Coin South Market et Fulton.

Jubilé de Sa Sainteté le Pape PIE IX.

Nlle-Orléans, 10 février 1877.

[illegible] PIE IX [illegible] St. Patrick's Hall, CAMERON [illegible]

[illegible]

On demande

[illegible]

Demande.

[illegible]

Demande d'ouvrières.

[illegible]

Garçon de salle à manger.

[illegible]

Buvette No 1 114 rue Bourbon,

[illegible] CHARLES LACOUME.

SALON DE KROST,

[illegible] JULIUS KROST, Propriétaire.

AVIS.

[illegible]

J. LEVOIS & JAMISON.

Importateurs et Marchands DE MARCHANDISES SECHES.

NOUS offrons, en ce moment, à très bas prix, en gros ou en détail, notre très fort stock de Marchandises sèches de toute [illegible] DOMESTIQUE, ARTICLES DE MÉNAGE, [illegible]

J. Levois & Jamison, Au No 186 de la rue du Canal.

THÉ ET CAFÉ,

Grand Dépot de Thés et Cafés, RUE DU CAMP [illegible]

[illegible] HENRY TETE [illegible]

J. F. ARGOIN, Capitaine.

A vendre,

A l'arrivée de la goëlette "Lena R. Storer", 500 tonneaux, —DU— Célèbre GUANO SOLUBLE du PACIFIQUE. [illegible] ENGRAIS [illegible] PLANTEURS SUCRIERS. LEHMAN, ABRAHAM & CO., Au coin des rues Baronne et Gravier.

LES PIANOS PLEYEL

[illegible] PLEYEL, WOLFF & CO, A PARIS. [illegible] STEINWAY, KNABE [illegible] LOUIS GRUNEWALD, [illegible]

EN VENTE A LA LIBRAIRIE HEBERT & CIE., Les Filles de Monte-Cristo, Par CHARLES TESTUT. [illegible] Prix: $2 50.

PHARMACIE DUCONGE

A. CARROUCHE, Produits Pharmaceutiques français

[illegible] Sylphium Cyrenaicum, [illegible] A. CARROUCHE.

L E docteur PIERRE GUIOT [illegible] DR. P. GUIOT.

Les meilleurs Engrais!

LES ENGRAIS VILLE, [illegible]

Au Public.

[illegible] JOSEPH T. INMAN [illegible]

Licences de 1877.

[illegible] J. C. DENIS, Administrateur.

Licences de Ville de 1877.

[illegible] J. C. DENIS, [illegible]

[illegible]

Proclamation —DU— ROI DU CARNAVAL. EDIT XXIII.

A tous ceux qui ces présentes verront, SALUT:

[illegible]

UNE GRANDE PARADE DE CÉRÉMONIE [illegible] MARDI, 13 février [illegible]

ARRIVÉE DU ROI. [illegible] LUNDI, [illegible]

ESCORTE. [illegible]

ROUTE: [illegible]

ORDRES GÉNÉRAUX.

1. [illegible]

2. [illegible]

3. [illegible]

4. [illegible]

5. [illegible]

6. [illegible]

7. [illegible]

8. [illegible]

9. [illegible]

10. [illegible]

11. [illegible]

Dieu sauve le Roi.

[illegible]

PAR LE ROI LUI-MÊME, LE ROI.

Contresigné: WARWICK, Comte [illegible]

PROCLAMATION —DE— REX, GAMBRINUS.

[illegible] PHILIP BEST [illegible] DUC DE MILWAUKEE, [illegible]

ASSURANCE MARITIME. Orient Mutual Insurance Co., —OF— New York. [illegible] JOHN E. LAPEYRE & CO., Agents.

RICHARD FROTSCHER, MARCHAND DE GRAINES, [illegible]

A vendre. [illegible]

Wagons, Charrettes, Ravens. [illegible]

[illegible]

RÉCEPTION DU ROI!

Palais de l'Empereur [illegible] COMITÉ DE RÉCEPTION: [illegible]

Proclamation —DU— ROI DU CARNAVAL. EDIT XXI.

A tous ceux qui verront les présentes,—Salut!

[illegible]

DIEU SAUVE LE ROI!

[illegible]

PAR LE ROI LUI-MÊME, REX.

Contresigné: WARWICK, [illegible]

Faïence, Porcelaine, Verrerie, ARTICLES DE MÉNAGE. [illegible] J. B. VINET avec B. VINET.

FELIX CLAVEL, PHARMACIEN, [illegible]

Maladies Chroniques. [illegible] Dr O. TESTUT.

P. Denis, Gabriel Gadrad & Co., [illegible] COGNAC [illegible] LAURENT LACASSAGNE [illegible] LEOPOLD M. ANDRY [illegible]

Pianos pour Etrennes. J. A. PERIER, [illegible] RUE ROYALE [illegible]

CHAS. E. KELLS ET M. VIET, [illegible]

Grocerie à vendre pour cause de départ. [illegible] E. MARIONI, [illegible]

Tirages de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]